République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260129-3DCC290126-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 29 Janvier 2026	N° 3dcc290126

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 29 janvier 2026, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 23 janvier 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 43

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Marie-Claire LE GUEVEL, Yannig ROBIN, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) :
Jacques LUCAS donne pouvoir à Denise MERCELLE, Annick LE GUEN donne pouvoir à Martial CLAVIER, Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Jean Michel LALLONDER, Daniel GODEC donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Marie-Annick CREAC'HCADEC donne pouvoir à Marcel LE FLOCH, Alain FLOUR, Nadine KASSIS, Nadine ABJEAN, Lédie LE HIR, Ludovic MORIN, Caroline PRIGENT,

Attributions de compensation

Les attributions de compensation sont des flux annuels financiers ente les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres.

Elles sont déterminées par des éléments liés au transfert de la fiscalité professionnelle et à l'évolution des transferts de charges consécutifs à la prise de compétence de la Communauté.

Comme chaque année, il peut être réalisé une modulation du montant de ces reversements aux fins de refacturation des services communs mis à disposition des communes.

Cette disposition concerne les services communs des Ressources Humaines et de la Commande Publique.

Le tableau ci-dessous présente la proposition de répartition des attributions au titre de l'année 2026, en distinguant les différentes composantes de leur calcul :

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260129-3DCC290126-DE

	Montant de référence		Variation ZAE et Gens du voyage	Contingent incendie	Service commun RH	Service commun Cde Publique	Montant 2026
Communes	Montant mensuel	Montant annuel					
Bourg Blanc	10 502,00 €	126 028,00 €	- 7 958,00 €	- 66 798,00 €			51 272,00 €
Coat Meal	413,00 €	4 952,00 €	- €	- 19 021,00 €			- 14 069,00 €
Kersaint Plabennec	6 016,00 €	72 191,00 €	- 5 175,00 €	- 25 734,00 €			41 282,00 €
Landéda	- 3 990,00 €	- 47 881,00 €	- €	- 81 121,00 €			- 129 002,00 €
Lannilis	59 702,00 €	716 420,00 €	- 8 035,00 €	- 119 629,00 €	- 82 991,91 €	- 2 000,00 €	503 764,09 €
Le Drennec	10 094,00 €	121 124,00 €	- €	- 34 857,00 €			86 267,00 €
Loc Brévalaire	- 343,00 €	- 4 116,00 €	- €	- 4 149,00 €			- 8 265,00 €
Plabennec	17 427,00 €	209 121,00 €	- 20 186,00 €	- 144 710,00 €			44 225,00 €
Plouguerneau	11 705,00 €	140 459,00 €	6 660,00 €	- 160 333,00 €			- 13 214,00 €
Plouguin	492,00 €	5 909,00 €	- 2 800,00 €	- 45 553,00 €	- 19 871,30 €	- 2 000,00 €	- 64 315,30 €
Plouvien	18 219,00 €	218 632,00 €	- €	- 68 600,00 €			150 032,00 €
Saint Pabu	- 2 803,00 €	- 33 637,00 €	- €	- 48 224,00 €			- 81 861,00 €
Tréglonou	1 817,00 €	21 804,00 €	- €	- 12 173,00 €			9 631,00 €
Total	**129 251,00 €**	**1 551 006,00 €**	**- 37 494,00 €**	**- 830 902,00 €**	**- 102 863,21 €**	**- 4 000,00 €**	**575 746,79 €**

	Montant 2026
Montant des AC versées	886 473,09 €
Montant des AC perçues	- 310 726,30 €
Total	575 746,79 €

A titre d'information, à l'avenir ce tableau devrait être complété des montants liés aux prestations délivrées par le service ADS.

Le bureau de communauté du 15 janvier 2026 a donné un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces attributions de compensation au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré à Plabennec
le 3 février 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

